

*Direction des affaires économiques
et internationales*

Circulaire n° 2001-43 du 26 juin 2001 relative à divers indices et index : ingénierie, produits de marquage routier, végétaux et graines, bâtiment

NOR : *EQUE0110132C*

Circulaire abrogée par la présente circulaire : néant.

Circulaires complétées par la présente circulaire : circulaire n° 74-101 du 18 juin 1974, circulaire n° 99-09 du 4 février 1999.

Le ministre de l'équipement, des transports et du logement à Mesdames et Messieurs les directeurs et chefs de service de l'administration centrale ; Messieurs les ingénieurs généraux des ponts et chaussées et inspecteurs généraux chargés d'une circonscription territoriale ; Messieurs les préfets de région (directions régionales de l'équipement ; délégués régionaux à l'architecture et à l'environnement ; centres d'études techniques de l'équipement d'Aix-en-Provence, de Bordeaux, Lille, Lyon, Metz, Nantes et Rouen ; centres interrégionaux de formation professionnelle d'Aix-en-Provence, Arras, Clermont-Ferrand, Mâcon, Nancy, Nantes, Rouen, Toulouse et Tours ; services spécialisés de navigation à Lille, à Lyon, à Nancy, à Strasbourg, à Toulouse et de la Seine à Paris ; services de navigation ; service maritime et de navigation du Languedoc-Roussillon ; services spéciaux des bases aériennes des Bouches-du-Rhône, de la Gironde et d'Île-de-France ; Mesdames et Messieurs les préfets (directions départementales de l'équipement ; services départementaux de l'architecture ; services maritimes des ports de Boulogne et de Calais, du Nord [Dunkerque], de la Seine-Maritime [Le Havre et Rouen], de la Loire-Atlantique [Nantes], de la Gironde [Bordeaux] et des Bouches-du-Rhône [Marseille]) ; Messieurs les directeurs des Ports autonomes de Dunkerque, Le Havre, Rouen, Nantes - Saint-Nazaire, Bordeaux, Strasbourg, Paris et de la Guadeloupe ; Monsieur le directeur de l'Ecole nationale des ponts et chaussées ; Monsieur le directeur de l'Ecole nationale des travaux publics de l'Etat ; Monsieur le directeur de l'Ecole nationale des techniciens de l'équipement ; Monsieur le directeur du service technique de l'urbanisme ; Monsieur le directeur du laboratoire central des ponts et chaussées ; Monsieur le chef du service d'études techniques des routes et autoroutes ; Monsieur le chef du service d'études des transports urbains ; Monsieur le chef du centre d'études techniques des tunnels ; Monsieur le chef du service de contrôle des sociétés concessionnaires d'autoroutes ; Monsieur le chef du Centre national des ponts de secours ; Monsieur le chef du service technique des remontées mécaniques ; Monsieur le chef du service technique des bases aériennes ; Monsieur le chef du service technique des phares et balises ; Monsieur le chef du service central technique des ports maritimes et des voies navigables ; Messieurs les chefs de service de l'aviation civile à Nouméa et Papeete.

Je vous notifie ci-joint les valeurs :

- de l'index ingénierie créé par le communiqué publié au *Journal officiel* du 1^{er} mars 1974 ;
- de l'index PMR (produits de marquage routier) ;
- de l'indice transport routier (TR) ;
- des indices FP (fournitures de végétaux) et FG (fournitures de graines) ;
- des index bâtiments nationaux BT du mois de mars 2001.

Pour le ministre et par délégation :

*Le directeur des affaires
économiques
et internationales,
J.-Y. Perrot*

INDEX BÂTIMENT (1)

Valeur des index bâtiments nationaux
pour le mois de mars 2001
(Base 100 : janvier 1974)

DÉFINITION	CODE	VALEUR
	BT 01	

Tous corps d'état	BI 01	589,4
Terrassements	BT 02	612,9
Maçonnerie et canalisations, à l'exception de : ossature, béton armé, carrelage, revêtements et plâtrerie :		
Béton	BT 03	614,0
Briques	BT 04	551,8
Ossature, ouvrages en béton armé	BT 06	556,0
Ossature et charpentes métalliques	BT 07	417,4
Plâtrerie (cloisons et enduits)	BT 08	580,2
Carrelage et revêtement céramique	BT 09	555,4
Revêtements en :		
Plastique	BT 10	740,4
Textiles (fibres artificielles ou synthétiques)	BT 11	645,7
(2)	BT 12	571,4
Moquette (fibres naturelles) (2)	BT 13	568,8
Mosaïque en bois collé	BT 14	579,6
Plaque de pierre naturelle sciée et produits assimilés		
Charpente bois en :		
Résineux de pays	BT 15	428,8
Résineux d'importation	BT 16	478,4
Chêne	BT 17	455,8
Menuiserie bois et sa quincaillerie :		
Intérieure (bois résineux, y compris cloisons)	BT 18	566,7
Extérieure et escaliers :	BT 19	608,2
Bois tropicaux	BT 20	531,2
Chêne	BT 21	535,3
Résineux d'importation	BT 22	514,3
Résineux de pays		
Parquets en :		
Résineux d'importation	BT 23	369,4
Résineux de pays	BT 24	504,7
Feuillus	BT 25	530,1
Fermetures de baies en :		
Plastique (3)	BT 26	514,7
Aluminium	BT 27	514,6
Métal ferreux	BT 28	470,8
Couverture et accessoires :		
Ardoises de schiste	BT 30	636,8
Tuiles en terre cuite	BT 32	510,3
Tuiles en béton	BT 33	565,7
Zinc et métal (sauf cuivre) (4)	BT 34	487,1
Bardeaux d'asphalte	BT 35	505,5
Plomberie sanitaire (y compris appareils)	BT 38	700,7
Chauffage central (à l'exclusion de chauffage électrique)	BT 40	669,5
Ventilation et conditionnement d'air	BT 41	506,0
Menuiserie :		
En acier et serrurerie	BT 42	477,3
En alliage d'aluminium	BT 43	526,1
Vitrierie	BT 44	668,6
Miroiterie	BT 45	616,2
Peinture, tenture	BT 46	665,6
Electricité	BT 47	754,6

Ascenseurs	BT 48	587,3
Couverture et bardage en tôles d'acier, revêtement, étanchéité	BT 49	116,1
Rénovation, entretien tous corps d'état	BT 50	126,3
Menuiseries PVC	BT 51	125,5
Imperméabilité de façades	BT 52	110,1
Étanchéité asphalte-multicouche	BT 53	109,0

Valeur de l'indice salaire national (base 100 : octobre 1979) du mois de février 2001 (335,3) utilisée pour le calcul des index BT du mois de mars 2001.

(1) Utilisation des index Bâtiment (voir circulaire n° 78-118 du 5 septembre 1978).

(2) Note concernant les index BT 11 et BT 12 (voir circulaire n° 77-161 du 14 novembre 1977).

(3) L'index BT 26 est également applicable aux fenêtres en plastique.

(4) Compte tenu de sa structure, l'index BT 34 doit être utilisé exclusivement pour les révisions de travaux de couverture en zinc.

L'index BT 52 sera utilisé pour la révision des marchés relatifs à l'imperméabilité de façades.

L'index BT 53 résulte de la fusion des index BT 36 et BT 37 (cf. circulaire n° 98-54 du 20 mai 1998).

BUREAU DES INDEX

D.A.E.I./BG

LES INDEX DU BATIMENT ÉVOLUTION DE L'INDEX BT 01

Evolution mensuelle :
Mars 2001 589,4
Février 2001 588,3

Variation **+ 0,19 %**

Evolution annuelle :
Mars 2001 589,4
Mars 2000 576,1

Variation **+ 2,31 %**

ÉVOLUTION DE L'INDICE SALAIRE UTILISÉ

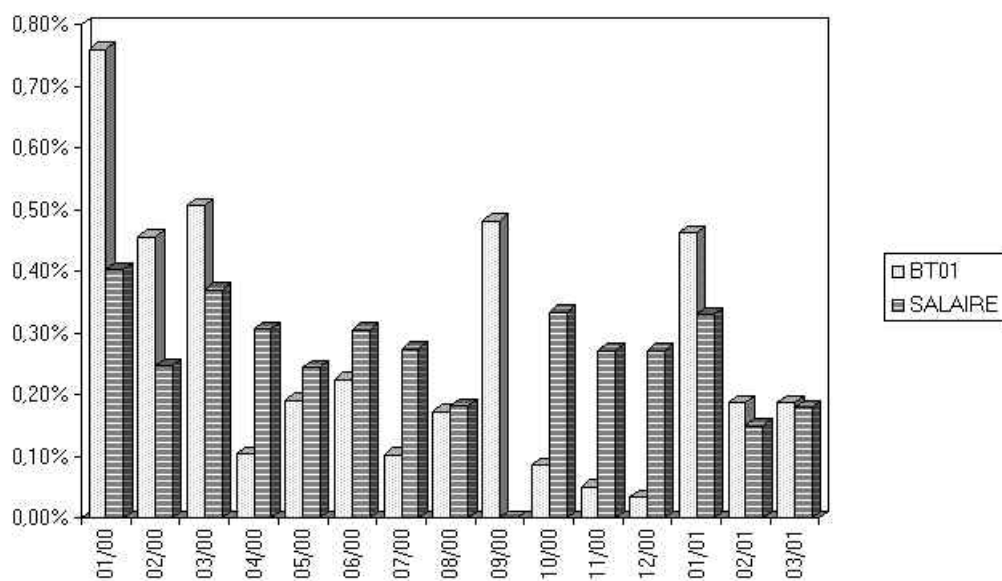
Evolution mensuelle :
Mars 2001 335,3 (valeur du mois de février 2001)
Février 2001 334,7 (valeur du mois de janvier 2001)

Variation **+ 0,18 %**

Evolution annuelle :
Mars 2001 335,3
Mars 2000 325,9 (valeur du mois février 2000)

Variation **+ 2,88 %**

Evolutions mensuelles de l'index BT01 et de l'indice Salaire (2001)



INDICE TRANSPORTS ROUTIERS « TR »

Base 100 : janvier 1988

(Cf. circulaire du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie du 5 octobre 1987, J.O. du 24 octobre 1987, et décret n° 88-638 du 6 mai 1988 abrogeant la tarification routière obligatoire [TRO], à compter du 1^{er} janvier 1988)

Janvier 2000	137,1
Février 2000	137,0
Mars 2000	137,9
Avril 2000	137,4
Mai 2000	137,5
Juin 2000	138,1
Juillet 2000	139,3
Août 2000	139,9
Septembre 2000	143,0
Octobre 2000	142,2
Novembre 2000	142,9
Décembre 2000	142,4
Janvier 2001	140,0
Février 2001	140,2
Mars 2001	140,1

INDEX INGÉNIERIE

Janvier 2000	635,2
Février 2000	640,2
Mars 2000	642,0
Avril 2000	645,1
Mai 2000	648,4
Juin 2000	651,1
Juillet 2000	653,9
Août 2000	656,0

Septembre 2000	659,2
Octobre 2000	661,1
Novembre 2000	661,0
Décembre 2000	659,8
Janvier 2001	664,3
Février 2001	664,3
Mars 2001	663,6

INDEX PRODUITS DE MARQUAGE ROUTIER

Application de la circulaire n° 99-09 du 4 février 1999 relative au remplacement de l'indice PM (produits de marquage) par l'index PMR (produits de marquage routier)

PMR (produits de marquage routier) Base 100 : novembre 1998

Janvier 2000	107,9
Février 2000	112,3
Mars 2000	112,3
Avril 2000	112,3
Mai 2000	120,0
Juin 2000	120,0
Juillet 2000	120,0
Août 2000	123,7
Septembre 2000	123,7
Octobre 2000	123,7
Novembre 2000	126,1
Décembre 2000	126,1
Janvier 2001	126,1
Février 2001	125,1
Mars 2001	125,1

TRAVAUX D'ESPACES VERTS, D'AIRES DE SPORTS ET DE LOISIRS (Cf. circulaire n° 81-46 du 11 mai 1981) FG (fourniture de graines)

Janvier 2000	114,1
Février 2000	114,1
Mars 2000	114,1
Avril 2000	106,4
Mai 2000	106,4
Juin 2000	106,4
Juillet 2000	102,7
Août 2000	102,7
Septembre 2000	102,7
Octobre 2000	117,2
Novembre 2000	117,2
Décembre 2000	117,2
Janvier 2001	117,7

Février 2001	117,7
Mars 2001	117,7

FP (fourniture de plantes)

De septembre 1989 à août 1990	184,2
De septembre 1990 à août 1991	197,0
De septembre 1991 à août 1992	202,9
De septembre 1992 à août 1993	212,6
De septembre 1993 à août 1994	217,0
De septembre 1994 à août 1995	214,5
De septembre 1995 à août 1996	213,6
De septembre 1996 à août 1997	215,0
De septembre 1997 à août 1998	220,3
De septembre 1998 à août 2000	245,1
De septembre 2000 à août 2000	266,0
De septembre 2000 à août 2001	275,1

FRAIS DIVERS

Janvier 2000	99,9
Février 2000	100,7
Mars 2000	100,8
Avril 2000	99,8
Mai 2000	99,6
Juin 2000	99,9
Juillet 2000	100,5
Août 2000	100,6
Septembre 2000	100,4
Octobre 2000	100,6
Novembre 2000	100,5
Décembre 2000	100,5
Janvier 2001	101,4
Février 2001	101,5
Mars 2001	101,3